Saint-Rémy-des-Monts

Une commune où il fait bon vivre

Bulletin municipal n° 27 – 2016 / www.stremydesmonts.mairie72.fr/

Sommaire

Couverture : Photos décorations Noël

Page 02 : Le mot du maire

Page 03 : Horaires mairie, agence postale, invitation vœux ...

Page 04 : État Civil, quelques informations pratiques .

Page 05 : infos cartes grises et communauté de Communes : planning de retrait des sacs d'ordures ménagères .

Page : 06 à 10 : Budget et résumés succincts des réunions de conseil

Page 11 : Tarifs divers

Pages 12-13 : La vie scolaire

Page 15 : Cérémonie commémorative 2016

Page 14 à 17 :Associations et exposition

Page 18 : Urbanisme

Page 19 : Infos diverses dont enquête publique.

Page 20 : Agenda des festivités 2017.

Chiffre INSEE 2016: 701 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:
Philippe CHARTIER
06.75.80.68.86

Les adjoints
Rémy YVON
06.31.57.51.88
Hubert LECUREUR
06.76.01.16.71
Elisabeth CORBIN
07.71.16.43.42
David PAYSAN:
06.77.72.97.25

Les conseillers municipaux

Arnaud JUGLET
Jacky LALOI
Geoffrey PERRIN
Sabrina RICHARD
Charlotte LETOURNEUR
Thierry RUEL
Fanny GISSELERE
Isabelle GOULETTE
Gilles MURAIL

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous

Je commencerai ce petit mot par vous souhaiter dès à présent de bonnes fêtes de fin d'année à vous et vos familles.

Comme vous le verrez dans le contenu de ce bulletin, l'activité de la commune a été soutenue tout au long de l'année, avec notamment la procédure du Plan Local d'Urbanisme et le renouvellement du contrat d'affermage (actuellement en cours de négociations pour finalisation avant le 27 Mars 2017).

Le conseil municipal s'est réuni 10 fois cette année, sans compter les commissions de travail.
Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin les travaux, les achats réalisés et commencés sur 2016 : restauration des portes de l'église, remplacement de fenêtres de l'école et de la garderie, remplacement des radiateurs électriques de logements, acquisition de toilettes sèches démontables, remplacement du camion des agents techniques, lancement de la réhabilitation du logement rue de Montgrignon.

Aussi, le premier marché de travaux de voirie avec la Communauté de Communes du Saosnois a été effectué. Néanmoins quelques problèmes et malfaçons ont été signalés à l'entreprise intervenante.

La commune a aussi fait l'acquisition des parcelles appartenant au conseil départemental sur l'ancienne ligne de chemin de fer (GR235) qui n'étaient plus entretenues sur ce tronçon destiné à la randonnée.

Et comme vous avez pu le constater, la commune a investi cette année dans les décors de Noel qui embellissent notre village.

Au niveau de la Communauté de Communes, le changement majeur pour 2017 réside en la création de la nouvelle structure intercommunale regroupant la CdC du Saosnois, la CdC du Pays Marollais et celle du Maine 301. (dont les extrémités vont de Beaufay à Blèves).
Le nom choisi pour cette structure est « MAINE SAOSNOIS ». Son siège social sera situé à Marolles les Braults et sera composé de 52 communes, 78 conseillers communautaires dont 1 seul représentant pour notre commune.
Je remercie par ailleurs, la Communauté de Communes d'avoir proposé l'audition d'un concert de l'école de musique et la chorale du Saosnois en note église, le vendredi 09 décembre dernier. Les ensembles nous ont fait partager les talents et bienfaits que la musique et le chant apportent à ceux qui le jouent et à ceux qui l'écoutent .
Cette joyeuse soirée s'est clôturée par chocolat ou vin chaud et brioche de l'amitié.

Pour conclure, je ne voudrais pas oublier tous les commerçants et artisans de notre commune qui par la qualité de leurs services et produits font aussi la réputation de notre commune et ainsi leur renouveler ma sympathie.

Comme l'an passé, je remercie l'association Art et Fléchir qui nous accompagne pendant les fêtes avec ses différentes expositions.

En attendant de vous retrouver à l'occasion des vœux qui se dérouleront le 13 Janvier à 20h, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le maire, Philippe CHARTIER

Quelques problèmes récurrents d'incivilité demeurent comme les déjections canines sur les trottoirs ainsi que la multiplication des chats errants. Ces derniers sont destinés à être conduits au refuge des Aulneaux, conformément à la réglementation.

Quelques horaires

Horaires mairie et agence postale

MAIRIE 02.43.97.79.14-FAX 02.43.34.33.69
Email : mairiestremydesmonts@sarthetelecom.fr
Secrétaire : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

AGENCE POSTALE COMMUNALE 02.43.33.38.10
Email : annexemairiesrm@sarthetelecom.fr -
Agent administratif : Stéphanie GESLAND
Remplaçante au cours de l'année 2016 : Déborah GOULETTE

	MAIRIE 1 rue du vairais		AGENCE POSTALE COMMUNALE 1 rue du vairais Départ du courrier : 15h	
LUNDI	-	13h30-19h	9h-12h30	-
MARDI	10h-12h	13h30-18h	-	13h30-17h30
MERCREDI			-	13h30-17h30
JEUDI	10h-12h	13h30-17h	-	-
VENDREDI	10h-12h		-	13h30-17h

ATTENTION
L'agence postale sera exceptionnellement fermée
Le mardi 27 décembre

Un transfert d'appel est également assuré le week-end ou jours fériés vers le numéro de téléphone de l'élu d'astreinte. Un calendrier des astreintes est affiché à la porte de la mairie .

Ne jetez pas vos bouchons plastique ou liège

L'association « OPERATIONS BOUCHONS » de la Sarthe les récupère et leur vente permet d'améliorer la vie des personnes handicapées.
Responsable locale : Mme Martine BARBIER

INVITATION

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux .
Cette soirée sera aussi l'occasion nouvelle d'offrir aux enfants nés en 2016 « Mon premier livre »
le vendredi 13 janvier 2017 à 20 h,
à la salle polyvalente

Concert du 09 décembre en l'église de St Rémy

URGENCE-PLAINTES Il est rappelé qu'en cas de situations semblant dangereuses pour autrui, il est conseillé d'appeler le **119, centre d'appels anonymes.**

Nos joies et nos peines, état civil, élections

Naissances 2016 (décembre 2015)

Iyann LETEMPLIER (12.2015)

Léna DUPONT
Ambre LÉGER
Mayven DUVAL
Charles LETOURNEUR
Léonie ALLAIRE

Mariage 2016

André ALLAIRE et Sylvie MARTINEZ

Denis CORBIN et Annabelle TOURTEAU

Décès 2016 *Ils nous ont quitté cette année*

Henri DUTERTRE
Christiane DUBOSQ
Raymond BLANCHE
Raymonde COLIN née BURET

Jacques LEVEQUE , maire de St Rémy des Monts d'octobre 1989 à mars 2008.

Quelques renseignements administratifs utiles

CARTE NATIONALE D'IDENTITE-
Carte établie après 2004 : validité 15 ans

Délai d'obtention et pièces nécessaires pour CNI

- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois en cas de première demande à demander à la mairie de naissance ou pour un renouvellement si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

- copie de la carte pour tout renouvellement ou modifications : adresse, mariage

- justificatif de domicile (facture EDF, téléphone , avis d'imposition…)

2 photos respectant les normes imposées (pas de reflets si port de lunettes. Il est préférable de ne pas porter de lunettes pour la photo)

➢ **Délai d'obtention de la Carte identité : de 3 à 4 semaines**

Extrait de naissance : lieu de naissance, par courrier (prévoir enveloppe timbrée pour le retour + copie de votre carte nationale d'identité **ou par Internet , site (service public.fr)**

ATTENTION : A compter de mars 2017, les cartes d'identité seront délivrées uniquement dans les mairies équipées spécialement. (consulter la liste des mairies sur service public ou sur le site de St Rémy des Monts)

PASSEPORT

Ils ne sont plus délivrés à St Rémy des Monts mais à la mairie de Mamers ou dans toute autre commune équipée spécialement et sur Rendez vous munis des pièces nécessaires (voir pièces pour CNI) -
Délai d'obtention : 2 à 4 semaines
86€ adultes (validité 10 ans) 42€ de 15 à 17 ans (validité 5 ans)

Permanence pour inscription sur les listes électorales
Samedi 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h

2017 : Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017
Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Vous avez 16 ans : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Il suffit de vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.
Se munir de son livret de famille et de sa carte nationale d'identité. Retrouvez le lien d'accès sur le site de Saint Rémy des Monts.

Infos Carte Grise

Système d'immatriculation des véhicules (numéro à vie) .
Vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches auprès d'un professionnel de l'automobile habilité ou en mairie sans être obligé de vous déplacer en Préfecture. En cas de demande de modification de votre ancienne carte grise pour changement de domicile ou état matrimonial , joindre 2.76€ en chèque ou mandat.

Si la demande peut être présentée dans n'importe quelle préfecture, le tarif est fixé d'après votre domicile et les justificatifs présentés.
Prix du Cheval Vapeur (CV) depuis le 09 septembre 2015 : 48€ pour les véhicules de moins de 10 ans + 6.76€ de taxe de gestion, et 24€ pour les véhicules de plus de dix ans ou moto vélomoteur, tracteur routier.

Pour un changement d'adresse d'un nouveau certificat immatriculation, la carte grise doit être conservée . Seule une copie doit être transmise à la Préfecture. En retour vous recevrez par recommandé une étiquette de votre nouvelle adresse à coller sur votre carte.

HORAIRES DES SERVICES DE LA PREFECTURE (hors période de fêtes ou congés)
Permis de conduire, **dépôt de dossier :** Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h00.
Remise de titres « permis de conduire » : Lundi, mardi, jeudi: 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h et le mercredi de 13h30 à 16h00.
Carte grise : Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
Fermeture exceptionnelle du service de l'immatriculation des véhicules le vendredi 30 décembre 2016
Visites médicales (commissions médicales primaires) : Mardi, mercredi et jeudi de 08h15 à 12h15 sur RDV.
Accueil général : Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00.
Site : http://www.sarthe.gouv.fr/coordonnees-horaires-acces-a1.html

Où en est votre permis de conduire? Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ANTS. au n°0810 901 041 ou sur le site

IMPERATIVEMENT
Pour toute demande de carte grise vous devez fournir un justificatif de domicile (**sauf** facture eau) et une copie d 'un document d 'identité (Carte nationale d 'identité à votre adresse de demande ou permis de conduire)

La communauté de Communes Maine Saosnois

MAIRIE DE SAINT REMY DES MONTS

PERMANENCES

DE DISTRIBUTION ANNUELLE **2017**

DES SACS TRANSLUCIDES

POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAOSNOIS

Mercredi 01 mars de 15h à 18h

Jeudi 02 mars de 10h à 13h et de 15h à 18h

Vendredi 03 mars de 10h à 13h

à la salle polyvalente

N'oubliez pas de présenter votre carte PASS Déchets Ménagers

La Communauté de Communes Maine Saosnois

vous accueille
du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Adresse: 3, rue Ernest Renan - B.P146 - 72600 MAMERS

Tél: 02.43.97.25.31 - Fax: 02.43.34.15.59 - http://www.cc-saosnois.fr/site/
(sous réserve de modification suite à la fusion)

Si vous manquez de sacs à ordures ménagères , vous pouvez vous présenter à la CDC avec votre carte pass déchets ménagers

Résumé succinct des réunions de conseil 2016

FINANCES / BUDGET

Compte administratif au 20.12.2016	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Dépenses	338 804.91€	144 665.08€
Budget principal Recettes	344 887.01€	128 353.47€
Assainissement Dépenses	26 157.66€	36 089.27€
Assainissement Recettes	27 445.24€	34 525.74€
Lotissement Dépenses	47 782€	109 011.43€
Lotissement Recettes	47 782€	47 782€
CCAS Dépenses	176.55€	-
CCAS Recettes	1 484.24€	-

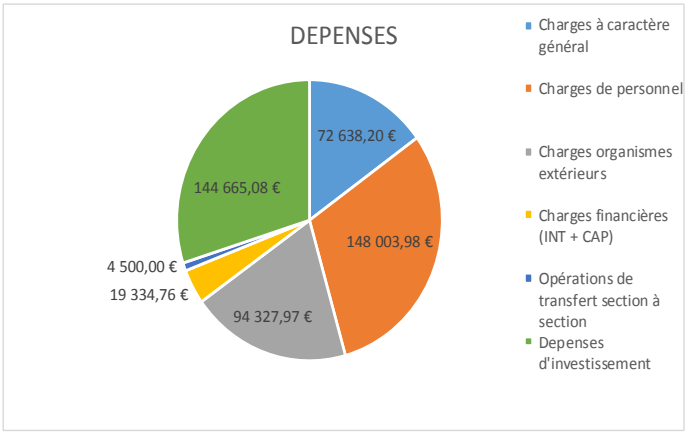

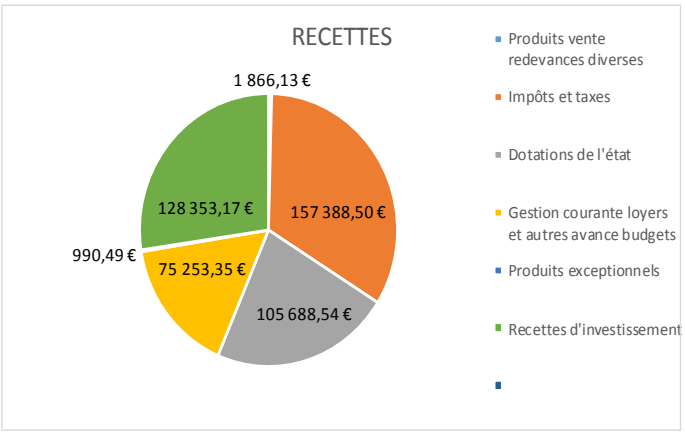

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amicale des parents d'élèves de la Dive-St Rémy St Vincent Moncé-en-Saosnois	150€
Ass scolaire Intercommunale de la Dive (basket) St Rémy St Vincent Moncé	150€
Comice Agricole de Mamers 1 place de la République	100€
Groupement et embellissement du canton de Mamers 45 rue Denfert Rochereau	50€
Concours animaux de viande 1 place de la république Mamers	100€
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150€
La Gaule du Saosnois 48 rue Eugène Bouquet St Rémy du Val	100€
Amicale des Anciens Combattants de St Rémy des Monts	150€
L'association de la Pêche Rémymontaise St Rémy des Monts	150€
Association Art et Fléchir 27, rue du Docteur Godard Mamers	50€
AFM Ass Française contre les myopathies Le Mans	50€
ADAPT centre de rééducation professionnelle	50€
ADMR Mamers –La Fresnaye sur Chédouet—Mamers	50€
Dons du Sang bénévoles de Mamers 8 rue Châtelaine Mamers	50€
Association de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées MAMERS	50€
ASEL	150€
Association Cantine scolaire	1000€
Comité des fêtes	550€
VMEH visite des malades dans les établissements hospitaliers	50€
Croix rouge française	50€
GDON groupement de défenses des organismes nuisibles	100€
EHPAD de Marolles,	50€
AFSA (syndrome d'Angelman)	50€
TOTAL	**3 400€**

Produit attendu : **212 469€ (impositions)** Produit nécessaire à l'équilibre du budget **178 043€** avec allocations compensatrices pour **12 147€** et du prélèvement GIR pour **46 573€**

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
St Rémy des Monts 2016 (identique depuis mars 2006)	18.80%	11.90%	31.85%
Taux moyen national 2015	24.19%	20.52%	49.15%
Taux moyen départemental 2015	27.73%	23.55%	38.66%
Communauté de Communes 2015	5.51%	4.87%	7.25%

Résumé succinct des réunions de conseil 2016

BATIMENTS COMMUNAUX

EGLISE : RESTAURATION DES PORTES ET ACCESSIBILITE -

Suite au rapport du CAUE de la Sarthe et compte tenu des contraintes du terrain, l'occupation du sol par une passerelle comme proposée diminuerait l'espace de stationnement. Une demande de dérogation de l'accès handicapé sera présentée dans le cadre de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux.

Après étude de devis, les travaux sont confiés à l'entreprise LELIEVRE pour les travaux de menuiserie et peinture d'un montant de 8 166.40€ et à l'entreprise Alexandre PATRY pour la maçonnerie d'un montant de 769.49€ soit au total 8 935.89€. L'avis favorable émis par le CAUE conclue à une subvention de 2 234€.

Des aides financières complémentaires peuvent être apportées par le biais de souscriptions publiques lancées avec la fondation du patrimoine Si la commune récolte 5 % du montant des travaux (soit minimum 450€), la fondation reverse 5% du montant des travaux.

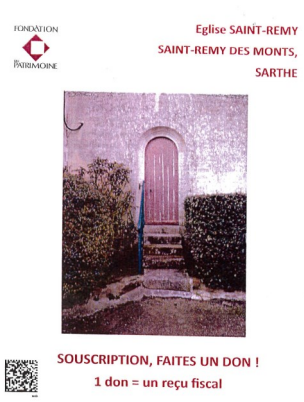

Ces souscriptions sont recueillies auprès des particuliers, commerçants artisans, associations…et sont défiscalisées.

Si vous souhaitez souscrire, vous pouvez transmettre le bon de souscription ci dessous disponible sur internet ou en mairie.

La porte principale de l'église avait fait l'objet d'une première restauration en 1902 grâce au don de Mme PITET et des ses enfants

DEVIS RADIATEURS – LOGEMENTS LOCATIFS

Trois logements ont été équipés en radiateurs de type fluide caloporteur pour un gain d'énergie.

Deux logements locatifs par an minimum seront entièrement équipés.

FENETRES ET PORTE GARDERIE MONTGRIGNON ET ETAGE ECOLE RUE DES CHANVRIERS

Le remplacement de 3 fenêtres de l'étage des écoles rue des chanvriers et d'une porte et de 4 fenêtres à la garderie a été décidé avec l'entreprise Anthony GUILHERME pour un montant total de 8 194€ .

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS

Les loyers des logements locatifs ont été révisé et seront augmentés de 0.056% au 1er janvier 2017.

COMMISSION BATIMENTS -SALLE

La commission bâtiments pour l'étude de rénovation de la salle , a proposé de faire appel à un architecte afin de réaliser un diagnostic et décider des travaux à réaliser.

Ces travaux pourraient être l'occasion de changer la chaudière et d'apporter un point d'eau à l'étage ainsi que du chauffage central .

Par ailleurs, en raison du danger et de problèmes survenus cet été, les barbecues lors des locations de salle sont interdits.

VERIFICATION DES EXTINCTEURS

Après de procéder à la vérification des extincteurs, le devis de la société TECC a été retenu pour montant de 376.80€. Une démonstration gratuite de manipulation des extincteurs est sollicitée.

LOGEMENT MONTGRIGNON

Un constat de départ des locataires et un état des lieux a été réalisé par Maitre ISMAN Huissier de Mamers jeudi 17 novembre. Le logement est à présent disponible pour réaliser les travaux d'électricité (6170€) et les travaux nécessaires à la remise en état des lieux : plomberie (4 123€) peinture (11 352€). Devis menuiseries en attente.

MURET GARDERIE

Il est prévu de construire un muret entre la location de Montgrignon et la garderie. Un portail avec poteaux est également sollicité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Compte tenu d'un reste à encaisser sur l'exercice 2013, suite à un litige lors de plusieurs échanges de matériaux pour la réfection des toilettes communales, le conseil a décidé d'admettre en non-valeur la somme de 45€23.

ACQUISITION ASPIRATEUR EGLISE

Afin d'optimiser les conditions et méthodes de travail ménager dans l'église, l'acquisition d'un aspirateur professionnel a été décidée pour un montant de 210€. Le nécessaire à ménage sera stocké dans l'église afin d'éviter toute manutention de produits ou matériel.

DRAPEAUX FACADE MAIRIE

L'acquisition d'un kit complet comprenant 3 mâts de 2 m avec système anti roulement, une fixation murale 3 places (drapeau Français, Européen, Régional) a été décidée pour un montant de 357.98€ H.T auprès de la société MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC .

LOGEMENT LOCATIF RUE DES CHANVRIERS

le retrait de la cuve à fioul nécessite un dégazage. Des devis sont en attente.

Résumé succinct des réunions de conseil 2016

VOIRIE

DEGRADATIONS CHEMIN DU BIGNON

Suite à des dégradations par des personnes mineures, les parents ont tenu à présenter les responsables et leurs excuses et rembourser les dommages causés environ 41€

LA TALLERIE

Le propriétaire de la parcelle cadastrée A 755 la Tallerie a sollicité la réalisation d'enrobé sur la bande communale qui relie sa parcelle à la voirie. Le projet d'extension d'une zone d'habitation sur Origny le Roux étant abandonné et la commune de St Rémy étant propriétaire de cette réserve d'utilité publique,. En vue de l'élargissement , ce projet n'a plus lieu d'être .
Compte tenu de la nécessité de stabiliser les extrémités de la structure d'enrobés au-delà de la parcelle A 755, ce qui représente une superficie totale de 57m², il a été statué la prise en charge de ces travaux d'enrobés pour 2 055.44€

COMMISSION VOIRIE -COLLECTEURS

La commission voirie a décidé de procéder aux travaux suivants : curage sur les Collecteurs de Belnoe et des Chapelles pour environ 990 m linéaires. Ces travaux font l'objet d'un appel d'offres public.

VOIRIE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LE MAGASIN

Dans le cadre des travaux de réfection du bicouche sur la route départementale RD2, la signalisation horizontale en agglomération au magasin n'est pas prise en charge par le conseil départemental.
Il a été décidé de réaliser le marquage au sol au magasin en peinture en résine thermo et remplissage en résine agrégat de couleur ocre avec l'entreprise ESVIA pour un montant de 3 263€.
Le marquage près du rond-point sera sollicité auprès de la commune de Mamers.

SINISTRE RUE DU VAIRAIS

Suite à un sinistre survenu rue du Vairais, un panneau de signalisation sera remplacé pour un montant de 150€ auprès de la société COMAT ET VALCO.

TERRES PLEINS ET SIGNALISATION ENDOMMAGEE

Suite aux propositions de catadioptres pour remettre en place une signalisation sur les terres pleins secteur de champ fleuri-les maisons neuves, La Direction Départementale rappelle que les balises de type J5 doivent être remises en place sur le premier ilot en venant de Mamers et sur celui en sortant du centre bourg.
Il est possible de réduire la taille des balises afin de passer en petite gamme avec pieds flexibles. Les plots réfléchissants comme abordés lors de la dernière réunion ne sont pas règlementaires ; Cependant des LED ou de la peinture réfléchissante pourrait permettre d'attirer l'attention des automobilistes.

VOIRIE DEPARTEMENTALE –SORTIE HAMEAU DES OUCHES

Suite à la demande de pose d'un miroir à la sortie du lotissement des Ouches, les véhicules de St Vincent arrivant très vite, la DDT a émis un avis défavorable compte tenu qu'une limitation à 70km ne serait pas acceptée au vue de la priorité à droite sur l'intersection de la Françoiserie. Les demandes du département auprès du maitre d'œuvre lors de la création du lotissement concernant l'amélioration de la visibilité avait été prise en compte et la voie modifiée en conséquence.
Au regard de la visibilité actuelle et du régime de priorité en amont côté St Vincent des Près ainsi que la vitesse d'approche, il n'est pas possible pour le département d'améliorer la sortie du lotissement. De plus, étant hors agglomération, aucun aménagement ne pourra être mis en place.
Le département ne peut être responsable des incivilités routières des usagers de la route.

VOIRIE COMMUNALE –TRAVAUX 2016

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie et des fonds réservés aux travaux de voirie par la Clect de la communauté de Communes du Saosnois, il a été décidé de réaliser les travaux suivants : Rue du stade (1/2 avec Mamers), route des ouches, allée des acacias, parking des charmilles, la rousse. La CDC a attribué le lot VOIRIE programme 2016 à l'entreprise TUFFOLUTTI de Sées. Pour St Rémy des Monts les travaux pris en charge par la Communauté de Communes s'élèvent à **25 504.01€.**
Le débroussaillage est assurée par l'entreprise PERRIN pour la CDC et la Commune.

CAMIONS DES SERVICES TECHNIQUES

Un camion a été acquis pour 12 800€

Suite à l'appel d'offres lancé pour la vente du camion CITROEN C25 CV10 de 1987/16/01 – 211 380 kms, et après ouverture des plis, le camion a été cédé pour un montant de 800€ .

CHEMIN DES VIGNES

Un courrier a été adressé à la mairie de Mamers pour abattre les peupliers chemin des vignes. La demande a été prise en considération et les travaux seront réalisés en janvier 2017.

CHEMIN DU GR 235

Une main courante a été déposée pour abattage d'arbres sans demande d'autorisation.

Résumé succinct des réunions de conseil 2016

PERSONNEL- ELUS

MENAGE BATIMENTS COMMUNAUX – REVALORISATION ANNUELLE et REAMENAGEMENT DES HORAIRES

La commission du personnel a proposé de réaménager les horaires de ménage dans les bâtiments communaux. Les heures complémentaires en cas de location de salle ont été supprimées et seront effectuées dans le cadre du contrat annuel de la salle à raison de 1h50 par semaine, le vendredi selon des horaires définis, sans modifier le total des heures à effectuer annuellement. les heures de ménage aux toilettes de Montgrignon ont été confiées aux agents techniques le vendredi. Le ménage à l'église sera assuré régulièrement 2h par mois. La rémunération de l'agent préposé au ménage, équivalente à une ancienneté de 23 ans de l'échelle 3, est maintenue pour 2016.

MODIFICATIONS INDEMNITÉS ÉLUS

Les élus doivent cotiser au DIF (droit à la formation).
L'indemnité du président du Sivos étant supprimée, l'indemnité de maire n'est plus assujettie aux cotisations sociales.

RIFSSEP

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 instaure un nouveau régime indemnitaire composé de deux éléments. Cette indemnité se substituera à différentes indemnités liées aux fonctions du poste. Sous réserve de l'avis du comité technique, les indemnités de fonction des agents administratifs sont maintenues et celles des agents techniques augmentées. Une prime annuelle de l'expertise et de l'engagement professionnel a également été votée et sera conditionnée par une sommet des agents révisable chaque année par le conseil.

DEMISSION ADJOINT/ MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DE 4ème ADJOINT

M. Eric COLLIN, 2ème adjoint ayant démissionné de cette fonction en mai 2016 pour raison professionnelle, le conseil a décidé de maintenir 4 postes d'adjoints et désigné M PAYSAN David, 4ème ajdoint après vote à bulletins secrets.

M.COLLIN a également présenté sa démission de conseiller municipal pour raisons de déménagement en septembre . Il a donc été procédé à la désignation d'un délègué suppléant au Sivos de la Dive : Elisabeth CORBIN et d'un délègué suppléant à la commission d'Appel d'Offres de la commune : David PAYSAN et Geoffrey PERRIN au Syndicat d'eau du Perche Sud .

MISE EN PLACE D'UNE BADGEUSE

Compte-tenu des contraintes liées à l'organisation des services, il s'est avéré nécessaire de formaliser la gestion du temps de travail. Il a été proposé de mettre en place un système de comptage automatisé des heures travaillées et des absences pour l'ensemble du personnel communal. Ce système dit « Badgeuse » soulagera l'encadrement d'un contrôle fastidieux et permettra à chacun d'être responsabilisé dans la gestion de son temps de travail. La badgeuse permettra, la mise en application des nouvelles dispositions relatives à l'organisation du travail, d'automatiser la gestion des absences, de supprimer la procédure « papier » et de moderniser la gestion du personnel, de gagner en efficacité et en fiabilité, d'améliorer l'évaluation des coûts de personnel.
Après vote, le Conseil municipal a chargé le maire de signer le devis de l'entreprise BKS ELECTRONIQUE pour la mise en place de deux badgeuses, 1 sur le site principal de la mairie, 1 aux services techniques pour un montant de 798€ H.T . Une déclaration simplifié NF 42 a été déposéé à la CNIL.

ACQUISITION DISQUE DUR EXTERNE

EQUIPEMENTS DIVERS

Afin d'alléger le disque dur de l'ordinateur principal, d'isoler les photos pour le bulletin municipal et le site internet, il a été décidé d'acquérir d'un disque dur pour un montant d'environ 100€.

PUBLIPHONE

Compte tenu de l'utilisation de la cabine, Orange a décidé de retirer le publiphone rue du vairais.

JARDINIERES

Un vol de jardinières est encore survenu place de l'église et sur les grilles du rond-point, ainsi que quelques plants fleuris dans les parterres.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Après une visite des établissements Val de Loire à Dives sur Mer, la commission fleurissement a proposé l'acquisition de luminaires de noël pour 1 791€ H.T. De nouvelles acquisitions ou locations pourront être prévues pour 2017 mais en passant commande dès fin mars. A ce titre, il est fait remarquer de ne pas oublier le secteur du magasin et de proposer la reprise des luminaires actuels.

DECORATIONS NOEL

La présidente du Comité des Fêtes a informé la commission fleurissement que les branches de sapin et paquets cadeaux autour des luminaires dans le centre bourg ne seront pas reconduits.

Résumé succinct des réunions de conseil 2016

TOILETTES SECHES

La commission bâtiments a proposé de retenir le projet d'acquisition de toilettes sèches d'occasion pour le montant de 1 919.50 H.T transport compris auprès des établissements LABEL VERTE sis le Grand Airault 49190 ROCHEFORT SUR LOIRE. Ces toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont démontables, avec un système de montage sans outils par charnières et goupilles, et s'assemblent en 20 minutes par 1 personne. Le bac de rétention est prévu pour environ 80 passages.
Elles pourront être installées sur le terrain de loisirs près de l'étang à l'ouverture de la pêche (reste à définir car elles doivent être accessibles), déplacées selon les autres manifestations et retirées à la fermeture de la pêche. En dehors des manifestations organisées par d'autres associations, elles seront entretenues par l'association de la pêche. Le compostage est prévu sur le dépôt communal.
En ce qui concerne les toilettes de la Roseraie, il serait nécessaire de changer la cuvette et le système de chasse d'eau. Un devis sera étudié pour le budget 2017.

ROND POINT

La réfection en peinture du muret du rond point a été réalisé par les agents communaux.

FLEURISSEMENT

Des décorations en bois pour la rentrée ont été réalisés par M MARY la roiserie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAOSNOIS

Le conseil a voté favorablement pour la mise en place de la Fiscalité professionnel unique.

GDON

Un groupement de défense contre les organismes nuisibles a été constitué en mars dernier avec pour président Michel ABOT. Ce groupement permet de s'adresser aux personnes référentes en cas d'invasion de rats musqués.

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage , la mission d'œuvre a été confié au cabinet ADM pour 6419,46€ .
Une commission a été spécifiquement désignée pour le suivi de cette procédure : Rémy YVON, Hubert LECUREUR et Arnaud JUGLET.

CENTRE DE LOISIRS

Le conseil a maintenu sa participation à 3€ par enfant par jour au centre de loisirs de Mamers , ainsi qu'à celui de St Cosme en vairais qui sollicité 4.90€ la demie-journée.

CHAUSS ECO

Le conseil, après avis des organismes syndicaux et de la Communauté de Communes, a accepté la demande de Chauss éco pour l'ouverture de 06 dimanches en 2017 (soldes de janvier, soldes d'été, rentrée scolaire et les dimanches de décembre).

TDF TÉLÉPHONIE

TDF (télévision de France) a sollicité l'avis du conseil afin de lancer une étude pour l'implantion d'une antenne permettant de favoriser la couverture en téléphonie si des opérateurs étaient intéressés. Le conseil sous réserve des conditions qui seront présentées a répondu favorablement au lancement de cette étude.

CALVAIRE

Le calvaire rue du vairais a été rénové par l'association Essaimage pour un montant de 1 135€. Une bénédiction a eu lieu par l'abbé Christian LE MEUR le 22 Octobre dernier .
Faute d'entretien, l'édifice qui date de 1930, s'était écroulé depuis quelques années. Il avait remplacé un calvaire érigé en 1873 détruit par une tempête début des années 1900.

La présence de cet espace avait été oublié, témoin du patrimoine communal à préserver soit par esthétisme, par croyance ou attachement des veilles pierres.

Divers tarifs

SALLE POLYVALENTE-TARIFS 2017

Le conseil a décidé de maintenir les tarifs de location aux conditions actuelles (CM du 17.11.2016)

Du vendredi soir 19h au lundi 10h	Habitant Commune	Habitant Hors Commune
Location salle 77 personnes maximum	70,00 €	95,00 €
Location jour supplémentaire férié, ex : Sam dim et Lundi	16 €	16 €
Chauffage octobre à Mai	18,00 €	18,00 €
Vaisselle complète (assiettes, verres, couteaux, fourchettes)	0,50 €	0,50 €
Verres ou couverts seulement (fourchettes, couteaux)	0,15 €	0,15 €
Caution	95,00 €	95,00 €
Carence de ménage	31 €	31 €
Location 1 journée en semaine	35 €	50 €
Bris de vaisselle/pièce	2 €	2 €

LOTISSEMENT DES OUCHES

ASSAINISSEMENT

	ASSAINISSEMENT				EAU (de 1 à 100 m3)			
	Part Collectivité		Part VEOLIA CFSP		Part Collectivité SIDPEP		Part VEOLIA CFSP	
	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3
Tous clients (Tarifs au 01/07/2016) Bourg	7,67€	0,3141€	14,49€	0,953€	17.50€	0,45€	22.58€	0,667€
Raccordés à Mamers (Tarifs au 1/10/2016)	7,67€	0,4850€	9.42€	0.3770€	12€	de 1 à 40m3: 0,4416€ de 41 à 100m3: 0,4400€	17.80€	de 1 à 40m3: 1.1309€ de 41 à 100m3: 0.4817€
Raccordés à Origny le Roux (Tarifs au 01/07/2013)	7,67€	0,4850€	9.42€	0.3770€	10,51€	0,4100€	20.39€	0,5890€

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif car variables selon la desserte, la période d'actualisation et les tranches de consommation.
Pour tous renseignements complémentaires ou en cas de problème d'alimentation en eau contacter le **0969 323 529.**
Chaque usager peut présenter une simple demande écrite à Veolia.
Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage, ces tarifs pourraient évolués sur la part affermage.

CIMETIERE (CM du 17.11.2016)	Durée	Tarifs 2017
Concession terrain 2 m²	30 ans	60€
Concession terrain 2 m²	50 ans	90€
Concession Cavurne	15 ans	30€
Concession Cavurne	30 ans	45€
Plaque jardin du souvenir	-	30€
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550€
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans	180€
Concession Case columbarium 46x45x35	30 ans	300€

Production de photocopies

(CM du 17.11.2016)

	A4 RECTO	A4 RECTO VERSO	A3 RECTO	A3 RECTO VERSO	FAX par face (France)	URBANISME-PC et DP FORFAIT (7 exemplaires)
Noir et Blanc	0.20€	0.40€	0.30€	0.60€	0.50€	-
Couleur	0.40€	0.80€	0.60€	1.20€	-	10€

La vie scolaire 2016

SIVOS DE LA DIVE

Le Sivos de la Dive a voté son budget en mars 2016 et la participation des communes fixée à **720€** par élève.
La participation au titre des transports scolaires a été maintenue à 35€ pour une valeur de 49€ (reste 14€ à charge des familles).

Le sivos a également décidé d'équiper quatre classes de tableaux numériques, trois à St Vincent et 1 en Cp à St Rémy pour un montant de 12 976.77€ . Cet investissement a bénéficié d'une aide du Conseil Régional des Pays de Loire d'un montant de **2 163€ .** Le sivos a complété le financement en contractant un emprunt de 11 000€.

L'intérêt de ces tableaux est de favoriser l'interactivité entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants. Le TBI offre une large surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir.
Le deuxième avantage c'est de retrouver toutes les technologies du numérique à l'intérieur de l'école, de familiariser les enfants à l'utilisation d'internet, à l'utilisation d'un ordinateur.

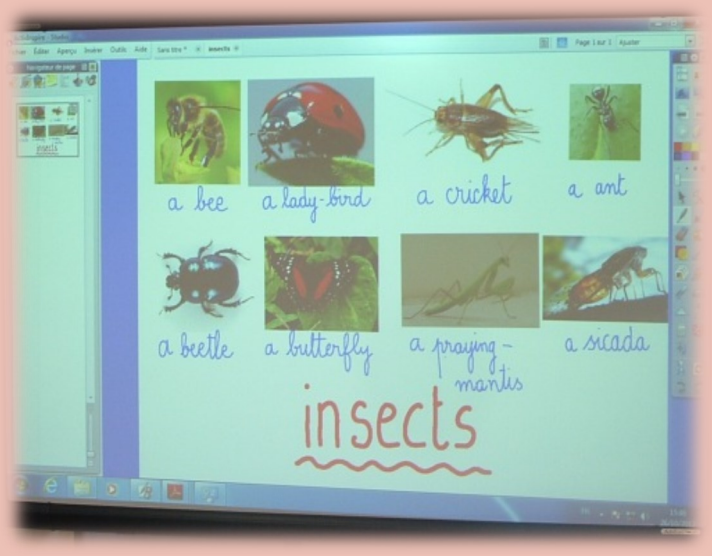

ECOLES MAMERS PARTICIPATION 2015-2016 : Maternelles : 1 167€ -Elémentaires : 600€ soit au total de **9 568.20€.**

DRAPEAUX AUX ECOLES

Afin d'appliquer les dispositions générales de l'article L 111-1-1 modifié par la loi du 8 juillet 2013 et de se conformer à la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen seront apposés sur la façade des écoles. Chaque commune constituant le SIVOS a décidé de faire l'acquisition d'un drapeau et emblème pour les 3 sites scolaires. La commune de St Vincent s'est chargée de la commande groupée pour bénéficier des frais de port. Le drapeau est facturé 115.20€.

Les TAP NAP (Temps ou nouvelles Activités Périscolaires)

Depuis septembre 2015, les TAP sont encadrées par Miguel 1 semaine à St Rémy des Monts avec Pascale et Sylvie et une semaine à St Vincent des Prés avec Aurore et Floryane.
Bernadette prépare les activités avant l'heure des TAP une semaine à St Rémy, l'autre à St Vincent.

Un bilan annuel le 24 novembre dernier regroupant les acteurs du PEDT (agents, parents, élus du Sivos, associations) a permis de présenter la nouvelle organisation, les activités proposées ainsi que l'enquête réalisée auprès des enfants qui dans l'ensemble apprécient ce temps de détente selon les activités proposées.
Les agents également interrogés ont quelques soucis avec la discipline. Les élus interviendront dès qu'un problème surviendra.

Chaque groupe est constitué de 15 à 20 enfants maximum.
Sont proposées des activités sportives, manuelles, ou des activités en relation avec le PEAC (parcours éducatif artistique et culturel) ou le projet des écoles.
Un planning est défini en début de période scolaire ou les activités sont équilibrées entre sport, bricolage, lecture, jeux et activité libre le vendredi. Ce planning sera distribué aux parents à chaque période.

Les productions réalisées ne sont pas obligatoirement destinées aux enfants car elles sont communes ou utilisées pour décorer l'école. Cette année, les enfants ont confectionnés des objets pour le marché de noël.

Une heure du conte est assurée une fois par mois soit à St -Rémy , soit à St -Vincent pour des groupes de 20 élèves maximum avec Marlène bibliothécaire de la Communauté de communes du Saosnois.

.

L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les repas sont préparés par Amélie, servis par Amélie, Pascale et Sylvie à St Rémy des Monts et par Annick, Evelyne et Floryane à St -Vincent -des- Prés.

Cette année, le Père-Noël
a distribué des petits sachets de chocolats
Offerts par INTERMARCHE .

Chaque mois, des menus à thème sont réalisés. Les enfants présents au NAP participent à la décoration de la cantine scolaire.

L'APE (AMICALE DES PARENTS DE LA DIVE)

L'association des parents d'élèves crée en 1988 vous présente les membres du nouveau bureau élu en novembre dernier.

Présidente	Mickaëlle BOSSARD
Vice Présidente	Dany FOURNIER
Secrétaire	Angélique CHARBONNIER
Vice Secrétaire	Ingrid NEVEU
Trésorière	Karine COLOMBU
Vice trésorière	Isabelle HUBERT

Membres actifs : Valérie GUITTET, Sonia MARY, Emilie BRETONNEL, Hélène GAUTHIER, Marjorie CHOPLIN, Geneviève GARNIER, Julien MICHEL.

Une nouvelle année s'achève avec son lot de manifestations qui se sont déroulées dans la bonne humeur avec le dynamisme du bureau, des membres, des bénévoles et des parents.
L'APE de la dive, c'est une équipe qui souhaite apporter le meilleur pour nos enfants, pour qu'ils puissent vivre au mieux leur scolarité au sein de notre SIVOS. Cette année elle a permis de financer une très grande partie des sorties et activités pédagogiques, à hauteur de 3 434.20€.

Nous avons besoin pour mener à bien notre calendrier, d'être nombreux pour l'organisation et le déroulement de ces manifestations. N'hésitez pas à nous rejoindre!!!

A très bientôt—Bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2017
la présidente de l'APE
Mickaëlle BOSSARD

La Garderie : 5€ la semaine ou 2.50€ à la carte (15€ les 6 séances)
La garderie est assurée de 7h à 8h55 rue de Montgrigon avec Sylvie, Mingué ou Aurore.
Surveillance du soir 5€ la semaine ou 2.50€ la séance à la carte (15€ les 6 séances)
La surveillance du soir est assurée de 16h30 à 18h30 avec Evelyne.

Les Associations

LE COMITE DES FETES

Après une année riche en animations , le comité des fêtes a tenu son assemblée générale en octobre, modifié son bureau en décembre dernier et élu le nouveau bureau comme ci dessous.
Cette année , les animations sont reconduites (voir dernière page)

Le noël des enfants de St Rémy des Monts s'est déroulé à la salle polyvalente animé par un magicien et une petite chorale locale. Les enfants nombreux à participer ont reçu leur cadeau par le Père Noël en personne.

Présidente
Fanny GISSELERE 06.84.12.40.80
Vice-présidente : Mathilde PAYSAN
Trésorière : Nadège CREPON
Trésorière adjoint : Rémy YVON
Secrétaire : Déborah GOULETTE
Secrétaire adjointe: Isabelle GOULETTE

Le comité a également procédé comme tous les ans à la traditionnelle décoration de noël sur l 'axe principal et envisage de l 'étendre en 2016.

Fête des voisins

Carnaval

LE CLUB DU BEL AGE

Le club compte environ une soixantaine d'adhérents qui se réunissent tous les mardis après-midi . Nous organisons une fois l'an, un concours de boules, ainsi que des concours de belotte et de17. Cinquante à soixante personnes y participent. Les membres du club se réunissent autour d'un repas annuel et fêtent également noël et les rois. Nous rappelons que notre association est ouverte à tous moyennant une cotisation de 16€.
Le club organise des après-midi , concours de Belote, de 17, de boules etc ... .

Chaque trimestre on y fête les anniversaires des personnes de plus 70 ans dont le chiffre de l'année se termine par 0 ou 5. Ont été honorés : ANJUBAULT Alice, GODET Jacqueline, HAMELIN Antoinette , JARROSSAY Yvette , LABELLE Bernard, LUZIER Yvette, MULOT Antoinette

Présidente : Elisabeth CORBIN
Secrétaire et Trésorière : Gisèle LABELLE Tél : 02.43.34.01.58

Cérémonie commémorative du 11 novembre 2016

Le dépôt de gerbes au monument aux morts et au cimetière a été animé d'une lecture par **Gabin et Clarisse** et accompagné en chant sur l'hymne national. Un vin d'honneur a été servi à la cantine. Quarante huit personnes ont assisté au repas offert par la commune à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. **Monsieur et Madame MULOT Georges et Renée** ont été mis à l'honneur lors de cette journée. Les nouveaux participants ont reçu une marque de bienvenue offert par la commune.
Une petite nouveauté pour accueillir les personnes ayant atteint 70 ans cette année et faire passer « la pilule » une plante leur a été offerte.

AMICALE DES ACAFN (anciens combattants d'Afrique Française du nord)

08 mai -11 novembre 2016

L'amicale des anciens combattants AFN de Saint Rémy des Monts remercie chaleureusement toutes les personnes et les enfants qui ont assisté à la cérémonie commémorative du 11 novembre dernier en participant à la lecture des noms « Morts pour la France » et au chant de l'hymne national. La présence des enfants à cette cérémonie, est pour nous une grande satisfaction car, il nous tient à cœur de perpétuer le devoir de mémoire pour nos anciens morts pour la France. Nous vous convions à être encore plus nombreux lors de la commémoration du 08 mai 2017 .

Président : Raymond FROGER
02.43.34.01.70
Vice-Président : Bernard MULOT
Secrétaire : André LAMARE
Trésorier : François KERGOSIEN

Les Associations

GYM-CLUB

Les cours de gymnastique volontaire sont dispensés par Marie-Thérèse NICOLAS, instructrice diplômée de gym volontaire, à la salle polyvalente et sur le terrain communal aux beaux jours. Une quarantaine de personnes se réunissent dans la bonne humeur, le lundi de 19h à 20h de début septembre à fin juin. Les personnes intéressées sont invitées à participer à deux séances gratuites. Pour garder la forme sont proposés : Assouplissements, jeux, danses, travail cardio-respiratoire, abdominaux, relaxation. C'est une heure de détente et de bonne humeur assurée.

1er dimanche de chaque mois : Marche de 8 à 10 kms sur différentes communes (1€ de participation pour les non adhérents)

2016—30 ans du Club

Fondé en février 1986, ce fut un grand moment de joie que de fêter la longévité de l' association Gym Club qui œuvre pour les autres. Cela montre que les porteurs du projet de l'Époque, un groupe d'amis, ne s'y sont pas trompés.

Cette capacité à durer est la plus belle preuve de réussite. 25 personnes au démarrage le mardi avec son siège social à la touchette et à ce jour une quarantaine de personnes le lundi ; le bureau, aux membres fidèles et ses présidentes dont Chantal RUEL , Chantal FOUANON Micheline ESPITALIER et à présent Nelly MENARD, ont été félicité par Frédéric BEAUCHEF et Philippe CHARTIER lors de cette soirée fêtée à « l'unisson ».

Bureau 2016 Composition du bureau
Présidente : Nelly MENARD
Vice-présidente : Chantal FOUANON
Trésorier : Michel TROUVE
Trésorière adjointe : Claudine SAVAUX
Secrétaire : Stéphanie POTTIER
Secrétaire adjointe : Janine POILPRE
Membres : Mireille CABARET, Bernadette CHABLE, Brigitte RUEL .

Tarif à l'année : 66€

+ Licence obligatoire 27,20€

Pour nous contacter, composer

le 02.43.97.55.89 ou
02.43.33.47.27

L'ASEL (Club de Tennis)

Le club souhaite maintenir et développer son effectif, actuellement d'environ 35 adhérents dont une dizaine d'enfants. Le Club compte sur les nouveaux habitants. Il propose trois tournois adultes/enfants et une sortie début septembre.
L'assemblée générale aura lieu entre février et mars.

Carte adultes : 30€
Carte enfant (-18 ans) : 15€

La sortie au plan d'eau du Mêle Sur Sarthe a réuni une quinzaine de personne le 28 aout dernier.

Bureau 2016
Président : Alexandre JACOB
06.99.47.30.12
Vice-présidents :
Julien ROBIN 06.65.78.62.17
Trésorier : Gilles MURAIL 06.15.06.37.80
Trésorier-adjoint : Cédric ROUSSEAU
Secrétaire : Isabelle BURET
02.43.97.79.49
Secrétaire adjoint : Pascal BURET

Membres :
Joël LECUREUIL, Dominique BESNARD, Mickaël PREVET, Michel SCHELSTRAETE , Ludovic LHOMME

LA PECHE ST REMYMONTAISE

Environ 70 pêcheurs se rassemblent à chaque lâcher de truites. L'association est très satisfaite de sa saison de pêche familiale.
L'association propose des cartes annuelles : 40€ pour les adultes, 23€ pour les enfants de plus de 12 ans, Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Suite à l'assemblée du 9 décembre
Président : M. Daniel TRAVERS
06.62.02.08.44

Vice Président et trésorier : Patrick RUEL,
Secrétaire : Michelle PINCON
Membres du bureau : Mireille LALOI, Jean MENU, Daniel DENISE

Exposition itinérante

Art & Fléchir – Exposition « Le Temps d'une Pause » « Regards sur la forêt de Perseigne »

L'association Art & Fléchir, basée à Saint-Cosme-en-Vairais, a le plaisir de vous faire découvrir la deuxième édition de l'exposition photographique « Le Temps d'une Pause ».

Après « Regards nouveaux sur le Saosnois » l'an passé, cette édition a pour thème « Regards sur la forêt de Perseigne ». Sept photographes ont accepté de livrer leurs regards sur ce massif forestier qui est un atout touristique important pour le Saosnois.

Ce sont douze clichés originaux qui sont ici présentés. Ils ont fait l'objet d'une sélection de la part des membres de l'association Art & Fléchir. Le choix parmi la quarantaine de photos qui nous a été proposée n'a pas été chose aisée tant l'ensemble des clichés était de grande qualité.
Nous tenons à remercier sincèrement les photographes de ces clichés : Magali Palié, Simon Journaud, Gérard Aubry, Gérard Colin, Henry Malavieille, José Borence et Henri Jarnier.

Association Art & Fléchir – 53 bis, rue Nationale – 72110 Saint-Cosme-en-Vairais. Renseignements au 06 16 86 59 74

Photos : Magali Palié

Urbanisme

Tous les travaux extérieurs visibles ou non sont soumis à permis de construire ou déclaration préalable.
Ces déclarations doivent être faites auprès de la mairie qui les transmettra aux services d'instructions de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise à la Ferté-Bernard jusqu'en mars 2017, puis en Préfecture jusqu'à approbation du PLU.

Depuis le 1er juillet 2015 ce service est financé sur la base de 3,16 € par habitant et par année civile
Ces obligations ont pour but de faire respecter les règles, ainsi que les documents d'urbanisme comme le PLU (plan local d'urbanisme) mais également la qualité et l'homogénéité du bâti de la commune.

Permis : délai 2 mois ou 3 mois si consultation (bâtiment recevant du public, etc...).
Création d'une superficie de plus de 20m² (40m² en zone U) ou changement de destination d'un bâtiment.

Déclaration préalable : délai 1 mois
Modification de toiture, ouvertures de portes ou fenêtres, abri de jardin, garage, murs de plus de 2 m de hauteur, piscines découvertes, clôtures sur domaine public .. etc (les simples terrasses ne font plus l'objet d'une déclaration).

Depuis 2013 ,
la Taxe d'aménagement (TA) est applicable dès dépôt d'une autorisation de construire. Seul le département l'applique, la commune y a renoncé. Le mode de calcul est fourni à chaque de demande .

RAP
Au delà de 50 cm de profondeur, une nouvelle taxe vient s'ajouter au permis de construire et aux déclarations préalables : la Redevance d'Archéologie Préventive, basée sur la surface taxable x m² x valeur forfaitaire x 0.40%.

Une attestation RT 2012 (Réglementation Thermique) doit être fournie avec tout dépôt de permis et à l'achèvement des travaux.

A fournir dans la plupart des cas en trois exemplaires

- Plan de situation du terrain, échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000
- Plan de masse des travaux, échelle comprise entre 1/50 et 1/500 (descriptif, orientation, pente, coupe, limites, réseau existants...),
- Photos (de la rue, du terrain, des autres constructions)
- Descriptif paysager (permis de construire)

PLAN LOCAL D'URBANISME

En mars dernier, l'ouverture des plis confiait au cabinet DEWAILLY , l'assistance à la réalisation du PLU pour un montant de 26 375€ HT . Deux candidats avaient répondu à l'appel d'offres. Cette étude sera subventionnée par l'état à hauteur de 3 978€.

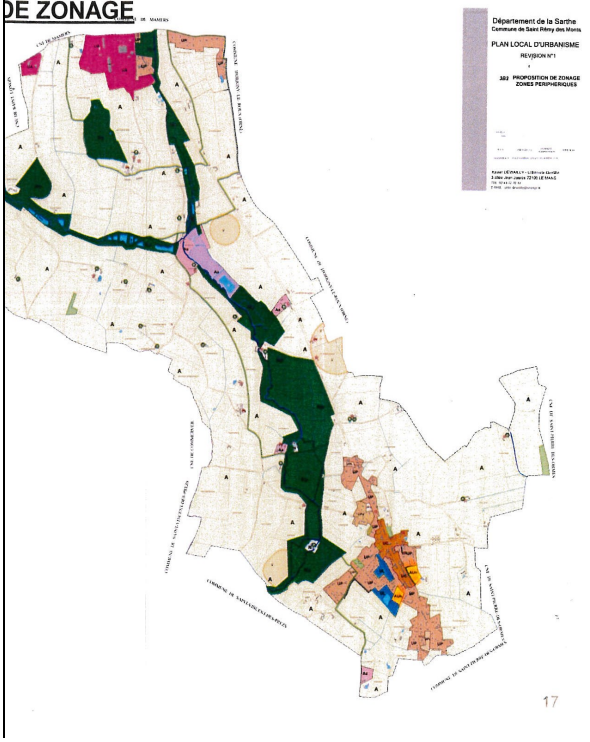

Les grandes étapes : diagnostic du territoire, élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et débat en conseil municipal, concertation avec les habitants, les associations ou toute personne concernée, arrêt du projet, enquête public , approbation, mesures de publicité.

A ce jour, une première réunion publique a eu lieu le 1er décembre pour présenter le diagnostic à l'assemblée présente. Le cabinet d'études ainsi que les services de l'état (Direction départementale des territoires) ont mis en avant l'obligation de construire dans les dents creuses (terrain entre des parcelles déjà urbanisées). Par ailleurs les zones actuellement constructibles vont être diminuées puisqu'elles ne sont pas actuellement urbanisées. Une étude démographique sur plusieurs décennies conditionne le besoin en nombre de logements, ce qui représente une surface de 2 hectares (actuellement environ 60 hectares) . L'état impose de construire environ 15 logements à l'hectare.
Le conseil municipal a décidé dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable de prioriser le bourg plutôt que le secteur nord de la commune : le magasin, les vignes, la tallerie.
Six scénarii sont à l'étude pour définir les zones à urbaniser.
La prochaine réunion des personnes publiques (DDT, chambre agriculture, communes voisines, syndicat d'eau, etc….) pour arrêter le projet aura lieu le **vendredi 20 janvier 2017**.
Une réunion publique (invitation aux habitants) aura lieu dès que le projet sera arrêté, et qui fera l'objet d'une enquête publique.
Un registre est mis à disposition des habitants en mairie pour recueillir leurs demandes ou observations.

Informations diverses

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à une demande d'autorisation unique présentée par la SAS Centrale éolienne de la Voie Verte, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Saint Longis et Vezot , se déroulera du **lundi 09 janvier 2017 au mardi 07 février 2017 inclus** en mairie de St Longis , siège de l'enquête et en mairie de Vezot.

Pendant la durée de l'enquête , le dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouvertures de mairies accompagné d'un registre sur lequel seront consignées ses observations. Un accès gratuit est également ouvert au public sur le poste informatique de la préfecture de la Sarthe, devant la porte n° 10 . Mme Michele ROUSSILLAT, désignée commissaire enquêteur recevra en personne les observations

Les horaires de permanences pendant l'enquête sont affichées à la porte de la Mairie de St Rémy des Monts, et sur le site Internet de la commune.

A la mairie de St Longis : le lundi 09 janvier 2017 de 13h30 à 16h30
A la mairie de Vezot : le samedi 14 janvier 2017 de 9h à 12h
A la mairie de St Longis : le vendredi 20 janvier 2017 de 13h30 à 16h30
A la mairie de Vezot : le mercredi 25 janvier 2017 de 14h à 17h
A la mairie de St Longis : le samedi 4 février 2017 de 9h à 12h
A la mairie de Vezot : le mardi 7 février 2017 de 14h à 17 h

Le dossier est également consultable à la mairie de St Rémy des Monts.

SEMAINE FEDERALES INTERNATIONALE DE CYCLO-TOURISME A MORTAGNE AU PERCHE
Du 30 juillet au 6 août 2017

Du 30 juillet au 6 août 2017, Mortagne au Perche, Le Perche et sa région vont accueillir la 79ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme.

Ce sont environ 12 000 cyclotouristes, venant de toutes le régions de France mais aussi d'une trentaine de pays étrangers, qui seront accueillis en août prochain.

Profitons de cet évènement exceptionnel et unique dans notre région pour les accueillir au mieux. Ils viennent découvrir notre pays sous toutes ses facettes: touristiques, culturelles, architecturales, historiques, gastronomiques etc… accompagnons-les.

Convivialité et accueil les maîtres mots de la manifestation.

Les accueillir au mieux c'est décorer sa commune, sa ville, son hameau, son village sur la route qu'ils emprunteront.

C'est être présent le jour même sur le bord de la route pour les saluer, les encourager, leur offrir un verre…

Un **DEFI appelé « DEFI DECO SF 2017 »,** a été lancé et s 'il était réalisé serait une première depuis 79 ans qu'existe la semaine fédérale, et qui marquerait les esprits et l'histoire de ces semaines fédérales, c'est que les 150 communes traversées soient décorées.

Venez nous rejoindre dans ce défi.

Par avance merci à toutes et tous : communes, particuliers, riverains, bénévoles, hébergeurs, etc… pour votre participation à la réussite de ce GRAND EVENEMENT

Afin de valoriser vos décorations et animations, merci d'envoyer les photos de vos préparations, et réalisations au journal LE PERCHE qui les diffusera sur son site internet et dans son journal. Merci de les adresser à laurent.rebours@publihebdos.fr

Nous sommes à la recherche des Herbiers dans la région Pays de la Loire !

Si vous disposez ou avez connaissance d'une collection botanique ou pour plus d'informations, contactez :

herbenloire@gmail.com - 06 73 56 75 12

http://herbenloire.univ-angers.fr

Un recensement exhaustif et précis des herbiers fournira les sources nécessaires pour entreprendre une étude historique et scientifique des herbiers sur plus de 200 ans. Les herbiers sont aussi un fabuleux outil pour réétudier la biologie de la conservation car ils renseignent sur l'évolution de la présence ainsi que sur les menaces qui pèsent sur certaines espèces de la flore régionale.

Calendrier des manifestations 2017

JANVIER

Mardi 10 : Assemblée générale et galette (Club du bel âge)

Vendredi 13 : Vœux du maire à 20h

Mardi 24 : Concours de 17, ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

FEVRIER

Mardi 14 : Concours de belote ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

Vendredi 24 : Loto (APE) salle des fêtes de St Longis

Samedi 25 : Carnaval (comité des fêtes)

Samedi 25 : Ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites (Pêche Saint Rémymontaise)

MARS

Samedi 18 mars : Soirée paëlla (APE) Gué de la Chaine

AVRIL

Samedi 8 : 2ème lâcher de truites (Pêche St Rémymontaise)

Samedi 8 : Pâques– course aux œufs

Mardi 18 : Concours de belote ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

Samedi 22 : Repas dansant au Gué de la Chaine (Comité des Fêtes)

MAI

Vendredi 12 : Concours de boules ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

Dimanche 14 : Vide grenier (APE) Moncé en Saosnois

Samedi 20 : Fête de la pêche familiale—Enfants de 5 à 12 ans avec truites (Pêche Saint Rémymontaise)

Dimanche 21 : Fête des voisins (Comité des Fêtes)

JUIN

Vendredi 9 : Lâcher de truites de nuit– Mise en place à 19h (20h-minuit) (Pêche Saint Rémymontaise)

Mercredi 14 : Repas annuel (Club du bel âge)

Dimanche 18 : Vide-grenier et concours de Galoche (Comité des Fêtes)

Samedi 24 : Tournoi simple (ASEL)

JUILLET

Samedi 1 : Tournoi enfant (ASEL)

Dimanche 2 : Kermesse des écoles (APE)

SEPTEMBRE

Reste à définir (1er week end) : Inter village à St Rémy des Monts

Vendredi 1er : Concours de boules à Marolles les Braults (Club du bel âge)

Samedi 9 : Tournoi double (ASEL)

Dimanche 10 : Sortie (ASEL)

Samedi 16 : Concours de pêche adultes (à partir de 13 ans) avec truites (Pêche Saint Rémymontaise)

Mardi 19 : Concours de belote, ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

Samedi 30 : Lâcher de truites **spécial** adhérents membres actifs (Pêche Saint Rémymontaise)

OCTOBRE

Mardi 17 : Concours de 17, ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

Samedi 21 : 3ème lâcher de truites (Pêche Saint Rémymontaise)

NOVEMBRE

Lundi 6 : Fermeture de l'étang (Pêche Saint Rémymontaise)

Mardi 21 : Concours de belote, ouvert à tous les adhérents génération mouvement (Club du bel âge)

DÉCEMBRE

Mardi 12 : Bûche de Noël (Club du bel âge)

Samedi 16 : Noël des enfants (Comité des Fêtes)